

GRAND PRIX HIVERNAL BENJAMINS – MINIMES 2021-2022

RÈGLEMENT

Les compétitions faisant partie du Grand Prix Hivernal Benjamins Minimes sont les suivantes :

Date	Compétitions
6 NOVEMBRE 2021	Championnat individuel BE/MI à AUCH
20 NOVEMBRE 2021	Meeting Vertisaut BE/MI à REVEL
27 ET 28 NOVEMBRE 2021	Championnat 66 BE/MI à BOMPAS
12 DECEMBRE 2021	Meeting + Championnat 81 à BOMPAS
23 JANVIER 2022	St GIRONNS
29 JANVIER 2022	FRONTON
30 JANVIER 2022	FRONTON
26 FEVRIER 2022	SALLE de l'agglomération de FOIX
6 MARS 2022	Championnat individuel MI à BOMPAS
20 MARS 2022	Championnat LAO des EC BE/MI à BOMPAS

Le classement final prendra en compte les résultats des 2 meilleurs triathlons pour les benjamins.

Le classement final prendra en compte les résultats des 3 meilleurs triathlons pour les minimes.

Les compétitions doivent se dérouler en salle ou sur un stade d'athlétisme extérieur, figurer au calendrier officiel du SIFFA et doivent respecter les règles FFA et WA.

La remise des récompenses sera faite à la fin de la saison hivernale. Les 10 meilleurs totaux de chaque catégorie BF, MF, BM, MM, recevront un bon d'achat de 50€ au cours du mois d'avril 2022.

Chaque athlète doit respecter les directives de la CNJ : triathlon, limitation d'épreuves, etc.

https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/livret_2021_cnj.pdf

Les athlètes qui ne respectent pas ces directives nationales marquent zéro point à leur triathlon de cette compétition.

Les inscriptions pour chaque compétition se font obligatoirement à l'avance sur le site d'engagement LAO et au plus tard le **mercredi minuit** précédant l'épreuve via <http://engagements.athle-occitanie.fr>

Chaque organisateur doit faire parvenir au secrétariat de la LAO son programme de compétition. Ces derniers seront disponibles sur le site de la LAO 3 semaines avant la compétition. Les résultats de chaque compétition doivent être publiés sur le site FFA dans la semaine qui suit la compétition, faute de quoi, cette compétition est exclue du challenge.

La CRJ LAO est chargée de régler tout problème non prévu par le règlement.